



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1986-1987

16 JUIN 1987

ENTENTE ENTRE LE CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE PARLEMENT DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
INSTITUANT
UN COMITE MIXTE DE COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE (1)

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITE MIXTE
EN SA TROISIÈME SESSION
DELEMONT, JUIN 1987

(1) Voir Doc. Conseil 160 (1984-1985) - N° 1.
Voir Doc. Conseil 47 (1985-1986) - N° 1.

Les délégations du Conseil de la Communauté française de Belgique et du Parlement de la République et Canton du Jura se sont réunies au sein du Comité mixte de coopération interparlementaire.

Cette troisième session a témoigné de la volonté constante de poursuivre et de développer la coopération entre la Communauté française de Belgique et l'Etat jurassien.

A cet effet, le Comité mixte :

— a procédé à une analyse comparative des politiques menées d'une part en matière de formation professionnelle et d'autre part en matière de tourisme social; cet examen a fait apparaître concrètement l'intérêt que pourrait avoir une coopération permanente entre les deux entités;

— partant de cette constatation, il a décidé de demander aux gouvernements respectifs de conclure rapidement un accord de coopération couvrant l'ensemble de leurs compétences respectives.

Le Comité mixte a également débattu de différents problèmes institutionnels et politiques, tant sur le plan national ou fédéral qu'international.

A cet égard, considérant l'importance du développement de la francophonie, le Comité mixte :

— se réjouit de la tenue du deuxième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernements francophones à Québec en septembre prochain;

— émet le vœu que toutes les communautés de langue française y soient associées à part entière.

Enfin, conformément à ses statuts, le Comité mixte a décidé qu'une concertation entre les deux délégations aura lieu sur les différents points de l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

Dans le cadre de la préparation de sa prochaine session, le Comité mixte a décidé d'approfondir l'examen des thèmes suivants :

— la formation professionnelle dans le secteur du tourisme;

— l'emploi des langues dans les Etats plurinationaux et la défense et illustration du français.

Adoptée à l'unanimité le 16 juin 1987 à Delémont.

La délégation du Conseil de la Communauté française de Belgique était composée de M. Jean-Pierre Grafé, président du Conseil, M. François Guillaume, sénateur, premier vice-président du Conseil; MM. André Antoine et Denis D'Hondt, députés; M. André Lagasse, sénateur, M. Christian Daubie, secrétaire général du Conseil, M. Jean-François Vandewalle, secrétaire du Comité mixte et directeur du Service des relations interparlementaires du Conseil.

La délégation du Parlement de la République et Canton du Jura était composée de M. Jean-François Roth, président du Parlement; M. Philippe Petignat, Mme Grety Hoffmeyer, M. Roland Béguelin, députés; M. Michel Kneuss, député suppléant; M. Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat, secrétaire du Parlement et du Comité mixte.